

QUAND JE BRÛLE 50KG DE VÉGÉTAUX  
J'ÉMETS AUTANT DE PARTICULES  
QU'UNE VOITURE DIESEL RÉCENTE QUI  
PARCOURT ~~45 KM~~ ~~863 KM~~ 6000 KM!

( 1 ALLER -RETOUR PARIS/MOSCOU QUAND MÊME ! )

Bien qu'interdit, le brûlage des végétaux reste une activité largement pratiquée qui contribue aux émissions de plusieurs polluants comme les particules fines et certains composés cancérigènes. La pollution engendrée par ces feux peut notamment avoir un fort impact sur la santé des personnes directement exposées.

Pour protéger votre santé et celle de vos voisins,  
d'autres solutions existent !

RENSEIGNEZ-VOUS SUR :

[delair.air-rhonealpes.fr](http://delair.air-rhonealpes.fr)

